REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

N°2026/73

Objet de la délibération :

Hors Commission

INTERCOMMUNALITE – Rapport 2025 sur la qualité et le prix du service eau potable

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le 04/11/2026

Et de sa publication, le 04/11/2026

le Maire,

Jérôme LOPEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT MATHIEU DE TREVIERS

15 octobre 2026

L'An Deux Mille Vingt Six
et le quinzième jour du mois d'**octobre à 18h30.**
à Saint Mathieu de Tréviers les membres du Conseil Municipal de la Commune, convoqué le **neuf octobre** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jérôme LOPEZ, Maire**

Membres présents :
M. Jérôme LOPEZ, Maire.
Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, M. Stéphane GOULLIER, Mme Jessica SAHUN TURQUAIS, M. Nicolas MEJRI, Adjoints au Maire.
M. Gilles HOLVECK, M. Alain GIBAUD, Mme Bernadette MURATET, M. Luc MOREAU, M. Nicolas GASTAL, Mme Sophie GUIGNARD, M. Cédric AZEMA, Mme Hortencia JACQUETON , Mme Mathilde GALLAND, M. Thibaut MARTINEZ, Mme Isabelle POULAIN, Mme Magalie BARTHEZ, M. Ludovic BIANCIOTTO, M. Jérôme FRANCHOMME, M. Charles LEVEQUE, conseillers municipaux.

Membres représentés :
Mme Christine OUDOM donne pouvoir à M. Jean-Marc SOUCHE ;
Mme Carine SARRAILH donne pouvoir à M. Alain GIBAUD ;
Mme Vanessa DURIEUX donne pouvoir à Mme Jessica TURQUAIS ;
Mme Magalie PERES donne pouvoir à M. Charles LEVEQUE.

Secrétaire de séance :
M. Gilles HOLVECK.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en application des dispositions de l'article L2224-5, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), impose la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS).

Le Président de la Communauté de Communes a présenté en Conseil communautaire du 29 septembre 2026 le rapport annuel sur la qualité et le prix du service eau potable de l'exercice 2025 qui est destiné à l'information des usagers.

Le service public d'eau potable de la Régie « L'Eau du Pic » a desservi 41 199 habitants et 18 601 abonnés au 31 décembre 2025, répartis sur 26 communes et un réseau de 614 km.

L'exercice 2025 se caractérise par une forte progression de l'activité et un assainissement spectaculaire de la situation financière, contrebalancés par une vigilance à maintenir sur le rendement de réseau et la qualité sanitaire.

- ***Prix du service au 1er janvier 2026 : 2,46 €/m³ TTC (+7,25 %). La facture type 120 m³ passe de 275,10 € à 295,04 €. Ces évolutions tarifaires se justifient tant par une logique d'harmonisation, que par une nécessité de disposer de recettes supplémentaires nécessaires en vue de mettre en œuvre le programme pluriannuel d'investissements. Le prix reste maîtrisé et proche de la moyenne nationale eau potable (2,32 €/m³ TTC en 2023).***

- ***Redressement financier majeur : durée d'extinction de la dette ramenée de 8,9 ans à 1,4 an. L'épargne brute annuelle bondit de 715 k€ à 4,35 M€. Cet indicateur témoigne d'une excellente santé financière, bien en dessous de la moyenne nationale (≈ 2,7 ans). Elle permet de soutenir la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissements ambitieux (64,4 M€ réseaux + 20,7 M€ ouvrages sur 2025-2035).***

- ***Rendement de réseau en repli : 74,53 % (contre 76,70 % en 2024). Les pertes atteignent 1 119 454 m³ ; l'indice linéaire de pertes progresse à 4,97 m³/j/km. Le rendement demeure sous la moyenne nationale (≈ 81 %) et sous le seuil « Grenelle » attendu pour ce type de territoire. Le contexte (habitat***

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20261102-2026-73-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

Publié sur le site internet de la commune le 5/11/2026

dispersé, faible densité linéaire de 30 abonnés/km, hausse des volumes prélevés de +13,4 %) explique en partie ce résultat, mais justifie l'accélération de la recherche de fuites et du renouvellement.

- *Effort de renouvellement en hausse mais structurellement faible : 0,30 % (contre 0,12 %). Bien qu'en nette progression (× 2,5), le taux reste inférieur à la moyenne nationale (≈ 0,65 %) et très en deçà du rythme théorique de renouvellement (1 % ≈ un siècle de durée de vie). Le programme pluriannuel d'investissements 2025-2035 doit inverser durablement cette tendance.*

- *Qualité de l'eau : légère dégradation ponctuelle. Les taux de conformité de 2025 (Conformité microbiologique 98,5 % et physico-chimique 98,1 %) restent proches ou supérieurs aux moyennes nationales (98,5 % pour le paramètre microbiologique et 96,7 % pour le paramètre physico-chimique). L'amélioration engagée des dispositifs de chloration devra permettre d'améliorer ce taux de conformité bactériologique, le tout dans un contexte d'élargissement des paramètres recherchés.*

- *Excellente connaissance patrimoniale : ICGP porté à 110/120 (100 en 2024). Cet indicateur, largement au-dessus de la moyenne nationale (≈ 101/120) démontre une excellente connaissance du patrimoine de la régie. Le service dispose du descriptif détaillé réglementaire et d'une gestion patrimoniale mature (modélisation, inventaire, programme pluriannuel).*

- *Protection de la ressource stable : indice 75,5 %. Le taux indique un niveau correct, traduisant des procédures de DUP majoritairement abouties, avec une marge de progression sur quelques captages (Déves, Méjanel) restant à finaliser.*

- *Relation à l'usager de qualité : impayés 1,56 % (1,88 %), réclamations 0,48 ‰ (0,98 ‰), interruptions non programmées en baisse. Tous ces indicateurs s'améliorent et se situent au niveau ou en dessous des moyennes nationales (impayés ≈ 2 %, réclamations ≈ 3,3 ‰), signe d'un service clientèle performant.*

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

→ **de prendre acte** de la présentation du rapport 2025 sur la qualité et le prix du service eau potable.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2025 sur la qualité et le prix du service eau potable.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme.

le Maire,

MAIRIE DE ST-MAURICE-DE-TREVIERS (Hérault)

Jérôme LOPEZ

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20261102-2026-73-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026